

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Conseil Municipal du jeudi 19 juin 2008 à 20 heures

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE-METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, André PALLA, Christelle PERSONNAZ, Denis ROUX.

Absente : Karine MEILLEUR (pouvoir à Xavier HERPIN)

Secrétaire de Séance : André PALLA

Le compte rendu et les délibérations du Conseil Municipal du 15 mai 2008 sont approuvés à l'unanimité.

Patricia PALLUEL BLANC présente à Emmanuel HUGUET, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, ses sincères condoléances pour le décès de Madame BRIFFAZ.

Emmanuel HUGUET informe l'assemblée

- du rejet par le contrôle de la légalité de la délibération n°08-36 relative à la vente de la parcelle C 3260
- de l'ajout d'une délibération relative à une subvention complémentaire à l'école de Villard pour la classe de Mer.
- De l'ajout d'une délibération pour l'indemnité de gestion des restaurants scolaires

L'assemblée accepte l'inscription de ces trois points supplémentaires à l'ordre du jour.

Point n° 1 Demande de subvention régionale pour les travaux sylvicoles 2008

M. Georges TRAMIER, technicien ONF attaché à la commune expose que les travaux de passage après coupe en futaie irrégulière ou jardinée sur la parcelle M2 ayant fait l'objet d'une exploitation en 2006 sont indispensables pour permettre le développement des sujets les plus aptes à constituer une parcelle exploitable dans les années futures.

Le coût des travaux est estimé à 13 450 €, la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional s'élève à 4 035 €. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux et sollicite la subvention auprès de la Région Rhône Alpes.

Point n° 2 Projet Route forestière du Ruidoiz :

M. LORY de l'ONF présente le projet de construction de la route forestière du Ruidoiz dont l'étude réalisée en 2003 portait sur la topographie du terrain, l'hydrologie, la géologie, les risques naturels et l'impact paysager.

Ce projet de route s'étend sur 150 ha de forêt dont 120 ha en domaine communal. Il permettrait l'exploitation de 13 000 m³ de bois dans les 10 ans à venir, soit une recette de 338 000 € en tenant compte des aides apportées par la Région, le Département et l'Europe. Le coût de construction est évalué à 500 000 € et peut bénéficier de subvention à hauteur de 40 % dans le cadre d'un projet individuel ou de 70 % s'il est réalisé pour un projet de chemin de desserte prioritaire dans le cadre de la charte de territoire portée par Arlysère.

L'exploitation du canton du Ruidoiz par câbles longs a été envisagée, mais elle ne permet qu'une exploitation partielle du massif et a un impact paysager certain. La construction de la route forestière du Ruidoiz permettra l'exploitation par câbles mâts, subventionnée à hauteur de 10 €/m³ par le conseil général afin de conserver ce savoir faire.

Les revenus de l'exploitation forestière peuvent être estimés (subventions comprises) à 38 €/m³ par tracteur, 18 €/m³ par câble court, 8 €/m³ par câble long.

La réalisation de ce projet peut faire l'objet d'une programmation pluriannuelle.

La Commission environnement est chargée d'approfondir l'opportunité de ce projet pour la commune. En cas d'engagement, les demandes de subventions devront être faites en 2009 pour une réalisation en 2010.

Point n° 3 Entrée de Village :

Emmanuel HUGUET rappelle que ce projet est engagé depuis 2006, le dossier de DUP a été modifié à la demande de la Sous Préfecture afin de tenir compte des prescriptions du PIZ. A l'unanimité, le Conseil municipal décide de la poursuite de ce projet.

Point n° 4 – ajourné au 24 juillet 2008

Point n° 5 – ajourné au 24 juillet 2008

Point n° 6 Réfection du réseau d'eau potable secteur des Dévies, Mérandaz, Salignon le Cudray.

M. le maire rappelle que ces travaux sont réalisés en coordination avec les travaux d'assainissement engagés par la CCB. A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite l'aide du Département de la Savoie et de l'agence de l'eau pour ces travaux.

Point n° 7 – demande de l'ACCA

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet d'extension de 13 m² en façade nord du chalet le DRABELLO comme le permet le PLU.

Le service technique communal est chargé de la préparation du dossier d'autorisation d'urbanisme, la commune s'engage à prendre en charge les matériaux et les membres de l'Association Communale de Chasse Agréée s'engagent à réaliser les travaux.

La commission Vie Sociale est chargée de la rédaction d'une convention de mise à disposition de ce local à l'ACCA.

Point n° 8 : convention entre le Collège de Beaufort – Hauteluze – Villard pour la fourniture de repas à la cantine :

A l'unanimité le Conseil municipal approuve la reconduction de la convention entre le collège de Beaufort – la Commune de Hauteluze et Villard sur Doron pour la fourniture des repas à la cantine scolaire de Villard.

Point n° 9 – Indemnité de gestion des restaurants scolaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer à Mme l'intendante du collège de Beaufort sur Doron une indemnité de gestion de 96.97 € au titre de l'année scolaire 2007/2008.

Point n°10 – subvention à l'école de Villard pour la classe de Mer.

Dominique REGE METRAL expose que compte tenu du prix des carburants, le coût du voyage de la classe de mer est beaucoup plus élevé que prévu, aussi afin de permettre aux élèves d'effectuer des visites sur place, il serait nécessaire d'augmenter la subvention prévue.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'octroyer une subvention complémentaire de 690 €.

Dominique REGE METRAL relaie le souhait du renouvellement du parc informatique de l'école, estimé à 5500 €.les élus spécialistes dans ce domaine étudieront la demande.

Point n° 11 – Ventes de la parcelle C 3260

La délibération n° 08-36 est annulée car non conforme à la légalité. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la vente de cette parcelle au prix moyen des terrains agricole de même nature.

Questions diverses :

- Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la DIA concernant les parcelles A 684-685-686 situées au Martel.
- La commission d'urbanisme est fixée au 1^{er} mercredi de chaque mois. M. TROUCHE, architecte conseil y assistera. Il recevra les pétitionnaires l'après midi après avoir étudié les demandes qui lui sont transmises au fur et à mesure par mail ou fax.
- Pour l'établissement des certificats de conformité après déclaration d'achèvement des travaux, la commune de Hauteluze pourrait, par convention, mettre à disposition de Villard les compétences de l'agent assermenté chargé de cette mission.

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi SRU, les extensions et renforcements des réseaux électriques nécessités par des autorisations d'urbanisme seront en partie à la charge des communes. Aussi la consultation préalable de ERDF est indispensable et il conviendra de réfléchir à la mise en place de la participation pour voiries et réseaux.

- L'Assemblée de Villard Animation a eu lieu le 12 juin, le bureau a été renouvelé à l'identique.

- Site Internet de la Commune : présentation de l'ébauche préparée par la commission communication.

La réalisation du site Internet a été confiée à la société TITEYA créatrice de celui de la Maison du Beaufortain Deux solutions sont possibles : continuer avec cette société ou créer le site en interne. Le conseil municipal décide de poursuivre avec les compétences internes

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 24 juillet 2008 à 20 h 00.

Le Maire,
Emmanuel HUGUET